



Fiche-outil de déclinaison des objectifs du Schéma Régional du Climat, de l'Air
et de l'Energie (SRCAE) de la Région PACA

Analyse des impacts socio-économiques

Var

Partie 1. Impacts économiques

Emploi et niveau d'activités économiques

Potentiel emploi

La montée en puissance des actions pour la transition énergétique et la mise en œuvre du SRCAE ont un impact potentiel sur le maintien ou la création d'emplois documenté dans le rapport principal à l'échelle de la région PACA. De nouvelles modalités pour favoriser les transitions professionnelles devront aussi être mises en place.

Un diagnostic de l'économie résidentielle commanditée par l'AUDAT a été élargi aux SCOT du VAR¹ et permet une analyse fine des moteurs de création de richesse dans les territoires de projet du Var. Le diagnostic territorial réalisé dans le cahier territorial VAR 2030 a fait état des problématiques de développement (démographie, dynamique de création et reprise d'entreprise) et le besoin d'affirmer une vocation économie verte, économie résidentielle et territoire de formation

Le diagnostic prospectif 2030 du SRDDAT (Juin 2015²) mentionne également que la région dispose de domaines d'excellence, entreprises et recherche, qui sont des points d'appui pour un redéploiement de l'activité productrice, en particulier dans des champs intéressants pour la transition énergétique et écologique.

¹ http://www.audat.org/pdf/productions/dossiers/Davezies_VAR.pdf

² http://2030.regionpaca.fr/docs/2015/2_sraddt_diagnostic_0715.pdf

Evolution des marchés et montée en puissance des filières

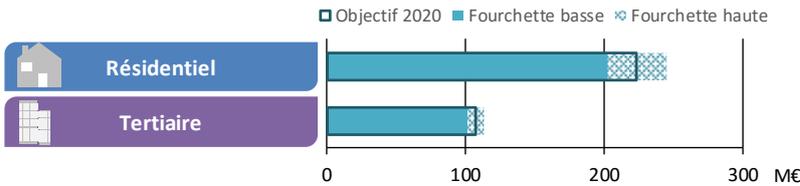
Les marchés liés à la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables sont amenés à croître. La mise en œuvre du SRCAE pourrait ainsi se traduire par les investissements suivants au niveau du territoire du VAR.

Marché de la rénovation* : poids économique et emploi à horizon 2020

*Rénovation du bâti et renouvellement des systèmes de chauffage

Marché de la filière sur la période 2013 - 2020
en sus de l'évolution tendancielle du marché
(en M€ HT)

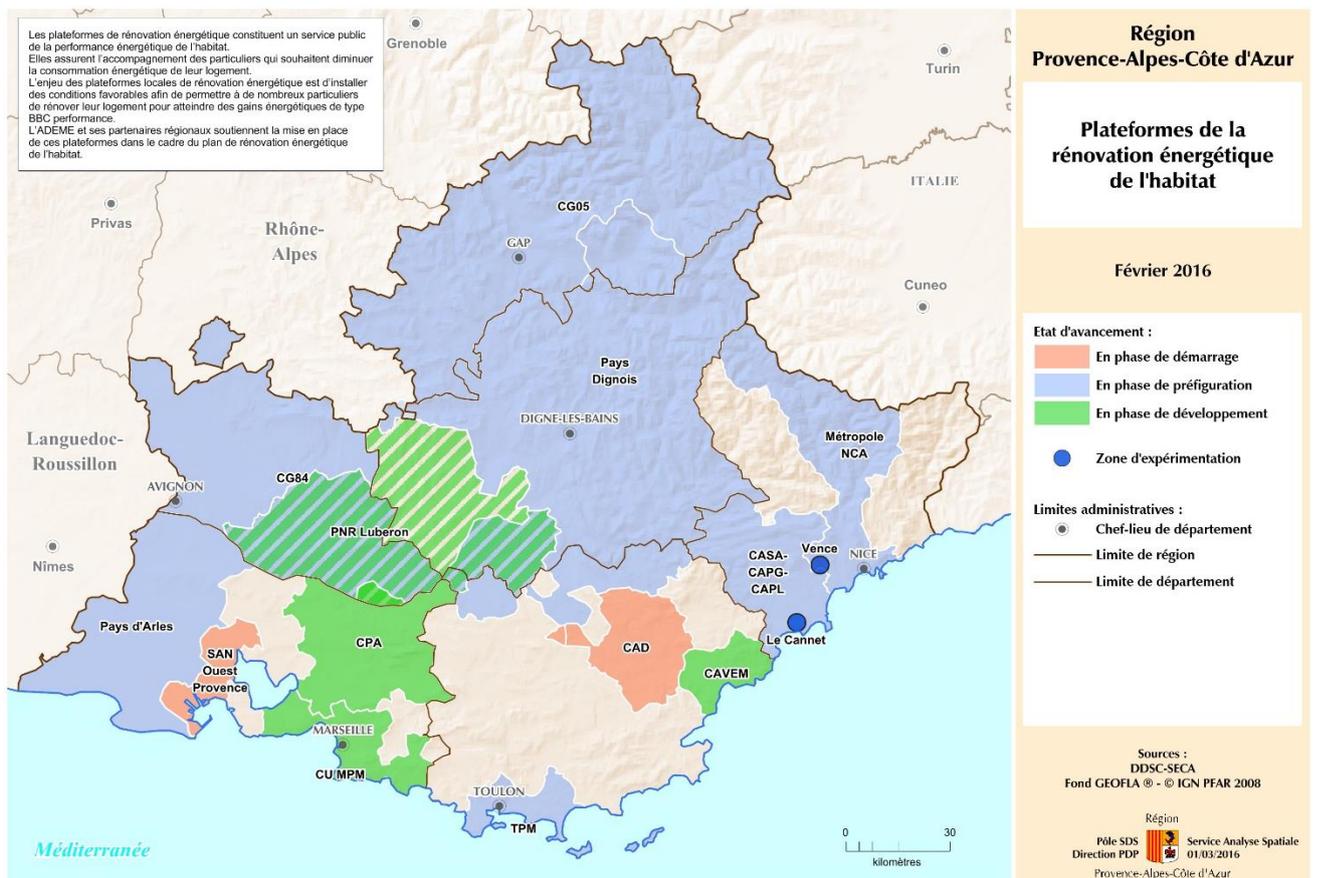
Création d'emplois associée aux objectif
SRCAE 2020 (ETP)



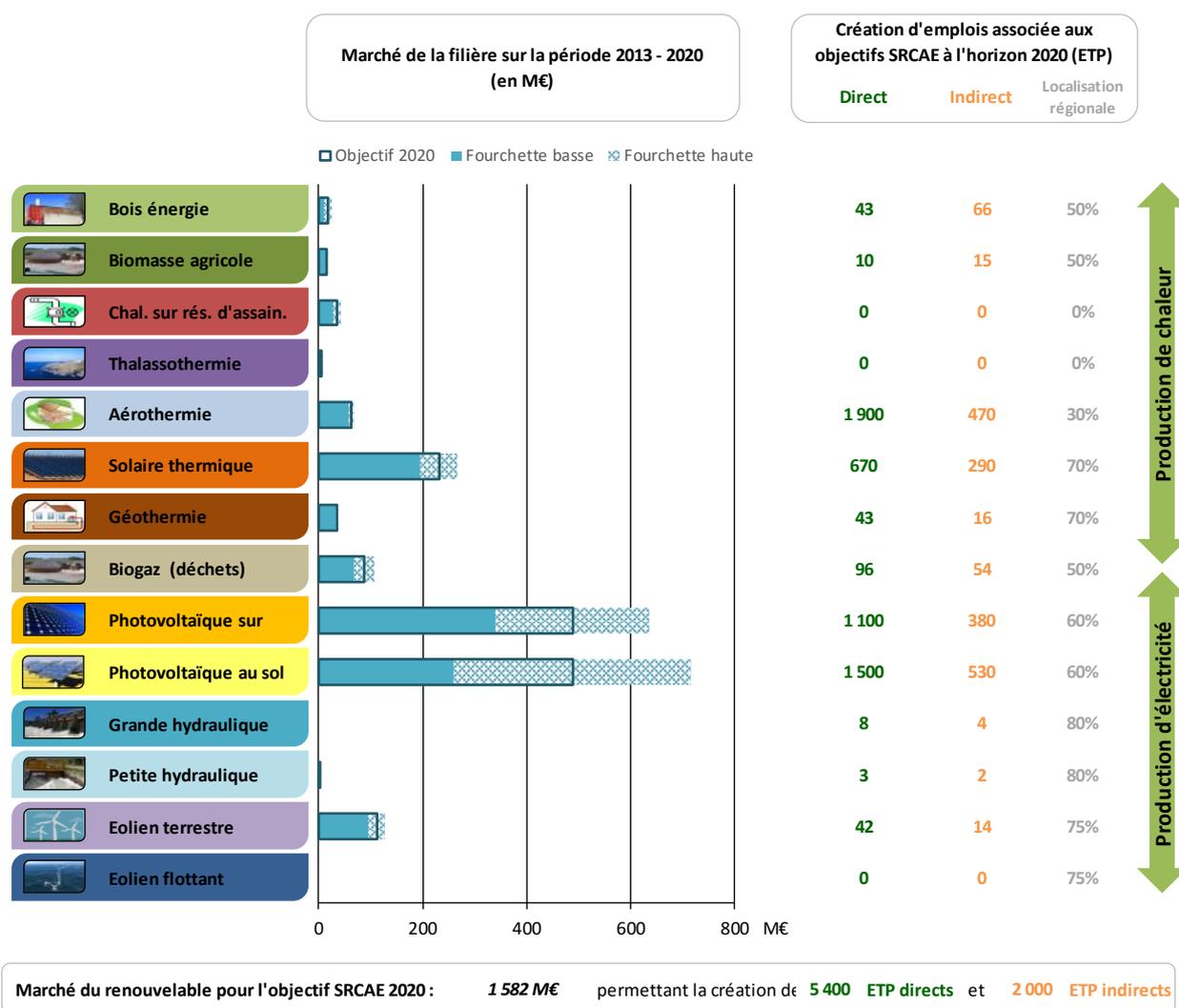
Direct	Indirect	Localisation régionale
2000	610	80%
810	380	80%

Bilan rénovation pour l'objectif SRCAE 2020 : **331 M€** permettant la création de **2 800 ETP directs** et **1 000 ETP indirects**

Cette montée en puissance sera accompagnée par le développement des plateformes de la rénovation énergétique :



Marchés des énergies renouvelables



Le projet MARIE (*Mediterranean building rethinking for energy efficiency improvement – 2011/2014*) soutenu par un financement européen dans le cadre du programme de coopération transnationale MED) a cherché à travailler à la fois sur l'offre et la demande en termes de rénovations énergétiques. Le projet est copiloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) et Effinergie. Une expérimentation a lieu à Fréjus et des études de marché et de structuration de filières pour massifier la rénovation ont été conduites. PREH

Ces actions se poursuivent dans le cadre plus pérenne et structurel, par le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) lancé par l'Etat et copiloté par l'Etat et la Région. Plusieurs collectivités ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné aux collectivités de la Région PACA et visant à la mise en œuvre de plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat.

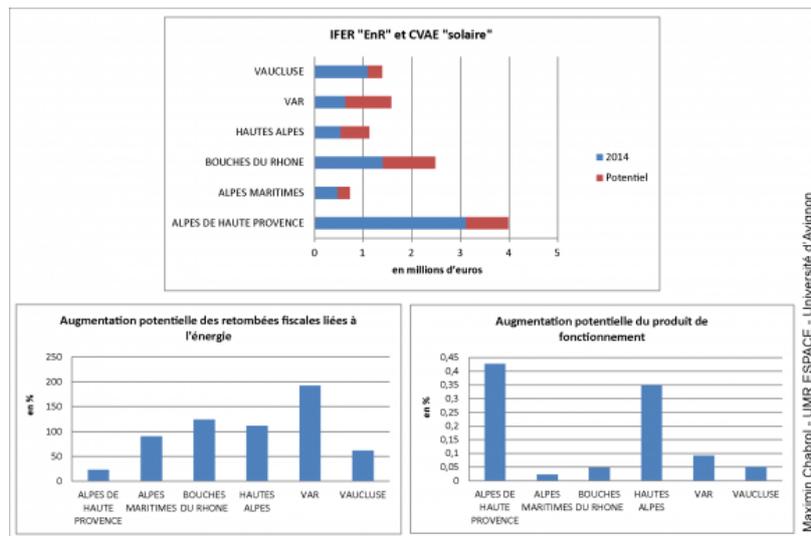
En termes de matériaux biosourcés, la Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon et le Département du Var au travers des contrats d'objectifs souhaitent créer une filière chanvre non seulement à l'échelle du Var mais également inter-départementale.

Les projets d'aménagement durable (Toulon TPM) et la dynamique autour du déploiement de réseaux intelligents en région, notamment FlexGrid (200 M euros, lauréat en Mars 2016) sont d'autres relais de la croissance verte. En ce qui concerne les transports et mobilité durable, l'immatriculation de véhicules hybrides et électriques est facilitée par le déploiement des bornes de recharge actuellement piloté par le Symielec Var.

Le développement des marchés s'appuiera sur les pôles de compétitivité, dont le Pôle des énergies non génératrices de gaz à effet de serre Capenergies et le Pôle Mer. De plus, le Var présente un nombre d'entreprises labellisées «RGE travaux » plus élevé que la moyenne des autres départements de la région.

Taxes locales

Une étude sur les retombées possibles en termes de fiscalité locale des énergies renouvelables identifie que le VAR dispose d'un des plus importants potentiels d'augmentation par rapport aux autres départements. Les recettes fiscales supplémentaires atteindraient près de 1 million d'euros pour le Var.



Source : Maximin Chabrol et Loïc Grasland, « Fiscalité locale des énergies renouvelables, un levier incertain de développement local (France) », Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 770, mis en ligne le 03 février 2016, consulté le 10 février 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/27488>.

Partie 2. Autres co-bénéfices socio-économiques

Coûts de l'inaction et coûts d'adaptation

Compte tenu des incertitudes, il n'est pas possible chiffrer les impacts multiples de l'évaluation des impacts du changement climatique sur sept thèmes qui sont respectivement Santé, Agriculture/forêts/ressources en eau et pêche, Risques naturels et assurances, Énergie, Urbanisme/cadre bâti/infrastructures de transport, Tourisme, Approche transversale et territoriale.

Il est toutefois possible d'identifier des tendances et ordres de grandeur sur certaines thématiques :

- Dommages liés aux inondations

Suite aux inondations de juin 2010 et novembre 2011, le Conseil départemental du Var a décidé de piloter la première phase du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) sur le territoire du bassin versant de l'Argens et de ses affluents tels que la Nartuby, l'Aille, le Réal, la Florieye. Le financement du PAPI d'un montant global de 5,7 millions d'euros est assuré pour partie par l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et le Conseil départemental du Var. Dans ce cadre, une analyse coûts bénéfiques PAPI devra être pratiquée.

Les dommages liés aux événements climatiques se traduisent en coûts déjà supportés par la société :

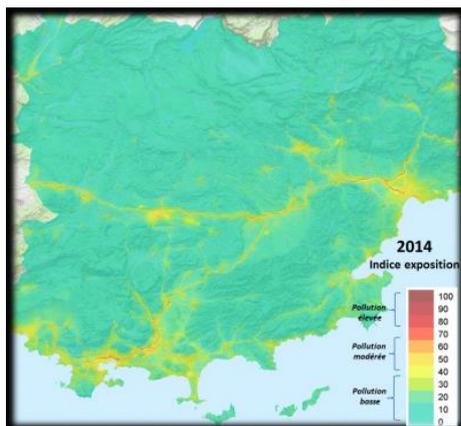
- Surcoût en prime d'assurance pour les villes
- Coût d'événements extrêmes. Les inondations de 2010 dans le Var ont créé des dommages pour un montant estimé à 1 milliards d'euros et 615 millions d'euros à charge des assurances

Réduction des impacts sanitaires grâce à l'amélioration de la qualité de l'air

Le Var est un département hétérogène en termes de qualité de l'air et de ses enjeux :

- La bande côtière urbanisée (Toulon, Fréjus Saint-Raphaël) et la proximité des grands axes de circulation du département (A8, A50, A57, axe de transit et de dessert des agglomérations) sont les zones sur lesquelles l'indice d'exposition est le plus élevé.
- Dans le reste du département, les sources d'émission de polluants sont moins nombreuses. L'ozone (O3) y est le polluant problématique. La population de ces territoires reste exposée à une pollution chronique estivale.

L'INVS assure un programme de suivi "Air et Santé" en région pour documenter les impacts des polluants de l'air sur la mortalité et la morbidité.



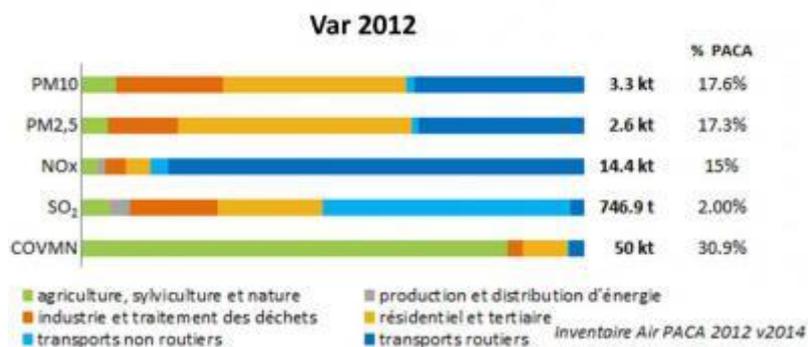
Selon Air PACA, bien que les tendances sur le Var soient majoritairement à l'amélioration, des actions complémentaires restent nécessaires pour atteindre les seuils de recommandations de l'OMS et les valeurs de références européennes sur l'ensemble du territoire varois. Aujourd'hui, elles ne sont pas atteintes pour plus de 70% de la population du département.

A noter que Toulon fait partie des dix zones mentionnées par l'avis motivé de la Commission européenne adressé, le 29 avril 2015, à la France pour non-respect des valeurs limites de particules fines.

L'amélioration de la qualité de l'air passe par une approche intégrée "Climat, Air, Énergie" et par l'intégration de la thématique "Air" dans les projets de territoire (plans d'action, aménagements...), comme

via les SCOT et décrets d'actions du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Toulon.

Air PACA fournit un inventaire des principaux secteurs émetteurs du territoire : transport routier et secteur résidentiel/tertiaire pour 83% des émissions en NOx et 70 à 80% des émissions en particules fines PM10 et PM2,5.



A noter également que le transport maritime, qui utilise encore des combustibles soufrés en méditerranée, représente 56 % des émissions le dioxyde de soufre (SO₂) du Var.

Lutte contre la précarité énergétique

Le Département du Var a signé le 9 janvier 2012 avec l'Etat un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique et était maître d'ouvrage d'un Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique (PIG) sur la période 2012-2015.

Certaines opérations de rénovation énergétiques sont éligibles et donnent lieu à des certificats d'économie d'énergie et EDF est l'obligé référent pour le Var.

La 3ème période du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a démarré le 1er janvier 2015 pour une période de 3 ans, avec une obligation totale de 700 TWh cumac imposée aux fournisseurs d'énergies au niveau national. Cette obligation est renforcée par la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte avec une obligation supplémentaire de 150 TWh cumac d'économies d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Partie 3. Mobilisation d'outils financiers

Financements nationaux

Soutien aux dynamiques territoriales

Dans un contexte de baisse des dotations publiques, les financements fléchés vers la transition énergétique sont relativement importants.

Plusieurs territoires du département ont été lauréats de l'appel à projets TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte), et bénéficient d'une aide financière de 500 000 euros, sous forme de subventions, qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets :

1. Terre de Projets Méditerranéens "Le grand projet rade de Toulon" porté par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée et plusieurs communes (EPCI). Sur le territoire de l'agglomération, 5 actions immédiates sont concernées par des aides financières de l'Etat :
 - Démarche Bâtiment Durable Méditerranéen et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des équipements innovants sous maîtrise d'ouvrage TPM : 150 000 euros dont 100 000 euros de subvention
 - La rénovation thermique des équipements publics comme le chauffage de la piscine du port Marchand à Toulon, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon : 200 000 euros dont 100 000 euros de subvention
 - L'amélioration de l'éclairage public, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer : 125 000 euros dont 100 000 de subvention
 - Le transport collectif propre avec la mise en place de capteurs solaires sur les abribus du réseau Mistral, sous la maîtrise d'ouvrage TPM : 200 000 euros dont 150 000 de subvention
 - Le stationnement des vélos électriques, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer : 62 500 euros dont 50 000 euros de subvention.

2. TEPCV ville de la Seyne sur mer
3. Le projet « Le grand Verdon à pleines turbines pour une croissance verte et citoyenne! » porté par le Parc naturel régional du Verdon et le pays A3V

D'autres territoires sont également impliqués dans la dynamisation de l'économie circulaire ou lauréat de l'appel à projets « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (SIVED 83 par exemple).

Outre les subventions TEPCV, il existe des aides via le programme d'investissements d'avenir « Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique » pour accompagner des PME des territoires TEPCV, ainsi que des appels à projets sectoriels (Fonds chaleur etc.).

Mobilisation des outils (Crédits d'impôts, Eco-PTZ, aides ANAH)

Le « bilan annuel de la rénovation et de la construction durable » publié par la CERC PACA³ permet des comparaisons interdépartementales sur la rénovation énergétique des logements. Globalement, le crédit d'impôts est globalement mobilisé de la même manière sur tous les territoires de la région PACA. La CERC évalue à 4% la part des ménages propriétaires occupants l'ayant sollicité. Toutefois, les habitants du VAR sollicitent moins que les autres départements les aides ANAH « Habiter Mieux », Eco PTZ en part des logements éligibles ayant bénéficié du dispositif.

Outils financiers et effet de mobilisation du secteur privé

Le département bénéficiera des Fonds européens 2014 – 2020 au titre du FEDER-FSE.

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) permettent le financement par le PO FEDER des stratégies urbaines des agglomérations éligibles à la politique de la Ville, notamment Toulon Provence Méditerranée, pour 5 M d'€ de FEDER.

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte bénéficient de financements dans le cadre du financement européen pour le développement rural LEADER 2014-2020, pour un laboratoire d'idées pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume.



³ http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/PACA_Bilan_annuel_de_la_renovation_et_de_la_construction_durable-2.pdf